CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM514 **Valable du 07/02/2022 au 06/02/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 03/03/2008
Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Dénomination sociale : GCM DEMOLITION

ROUTE D'OBERMODERN
67330 BOUXWILLER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 2008B00124

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 502 834 997 00012
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 47016F

Assurance Responsabilité travaux :
CAMBTP 1278658

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
CAMBTP 1278658

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 88 70 97 90 **Fax :** 03 88 70 95 55
Portable :
Responsabilité légale : METZGER GEORGES DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : JORIOT HUBERT

Site internet : http://gcm-tp.fr/gcm-demolition/
E-mail : gcmdemolition@gcmtp.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	45	EFF3	13 191 903	CA8
Dans l'activité	30	EFF3	6 570 650	CA7

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Matériels et équipements de transport Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 30/07/2025	07/02/2022	06/02/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 26/01/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025